



250 rue Cambert
Québec (Québec)
G1B 3R8

Téléphone: 418 666-6091
Télécopieur: 418 666-6071
Courriel : descimes@cssps.gouv.qc.ca
Sites Internet : cimes.cssps.gouv.qc.ca
cssps.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 666-6082
Courriel : descimes.sdg@cssps.gouv.qc.ca



Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Historique de l'école

L'école des Cimes a été inaugurée officiellement le 24 novembre 1996.

Le nom choisi, des Cimes, représente des éléments significatifs pour le milieu. À l'arrière-plan de l'école se situe le début des Laurentides et, lorsqu'on est placé devant l'école, on aperçoit la cime des arbres.

Il est également possible de donner au mot *cime* un sens figuré, tel que :

- ↖ sommet à atteindre
- ↖ plus haut
- ↖ supérieur
- ↖ ce qu'il y a de mieux.

Adresse : 250, rue Cambert
Québec (Québec)
G1B 3R8

Téléphone : 418 666-6091

Télécopieur : 418 666-6071

Courriel : descimes@cssps.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 666-6082 / descimes.sdg@cssps.gouv.qc.ca



Si vous voulez communiquer avec le Centre de services scolaire des
Premières-Seigneuries (CSSPS), vous devez composer le 418 666-4666.

Présentation

Aux parents,

La présente brochure est destinée à chaque famille ayant un ou des enfants à l'école des Cimes. Elle contient des informations pouvant vous être utiles tout au long de l'année scolaire; vous aurez sans doute à y référer souvent.

À l'école des Cimes, nous nous préoccupons d'offrir un service de qualité aux élèves et, pour cela, nous avons besoin du support des parents. Si vous avez des interrogations, le personnel se fera un devoir d'y répondre.

Nous vous invitons également à consulter notre projet éducatif (au cimes.cssps.gouv.qc.ca); vous y trouverez toutes les informations pertinentes concernant notre belle école.

***Ensemble, école et famille, travaillons
pour nos enfants...***



Bonne année scolaire!

Isabelle Biron
directrice

Sommaire

Personnel de l'école	4
Calendrier scolaire	5
Horaire de l'école	6
Nos règles de bonne conduite	7
Nos procédures	8
• bibliothèque	8
• circulation	8
• circulation dans l'école	9
• collations	9
• communication avec l'école.....	9-10
• malaise - accident	10
• médicaments	10
• retour à la maison en cours de journée	10
• reprise de travaux et de tâches évaluatives	11
• retard, absence ou rendez-vous.....	11-12
• stationnement.....	12
• tempête de neige.....	12-13
• tenue vestimentaire et chaussures.....	13
Une question de confiance	14

Personnel de l'école

Personnel enseignant

Préscolaire :

Hélène Després (+ Maryse Galibois)
Francine Beaupré
Valérie Bussièrès (+ Maryse Galibois)

1^{re} année :

Nathalie Neault (+ Maryse Galibois)
Mélanie Larouche (+ Maryse Galibois)
Meggy Roy-Moreau (+ Maryse Galibois)

2^e année :

Catherine Fontaine
Jessie Deschênes
Sarah Mainguy

3^e année :

Nathalie Parent (Catherine Morin en 2024)
(+ Maryse Galibois)
Catherine Morin (Roxanne Martel en 2024)

3^e/4^e année :

Claudia Martineau

4^e année :

Lisane Gaumond (+ Brittanie Guay)
Roxann Kérouack

5^e année :

Josée Rainville (+ Brittanie Guay)
Marie-Ève Guimont (+ Brittanie Guay)

5^e/6^e année :

Annie Laberge

6^e année :

Marie-Hélène Dupuis (+ Brittanie Guay)

Spécialistes

Musique :

Catherine Lessard
Esthelle Marquis

Anglais :

Raphaëlle Drolet-Lamarre
Manon Caron

Éducation physique :

Olivier Matte
Juliane Paquet-Beaupré (Évelyne Simard 2024)

Orthopédagogue, LEAD pédago. et mentore :

Audrey Tremblay Vallières

Orthopédagogue :

Marie-Christine Barbeau

LEAD pédagogique et mentore :

Jessie Deschênes

LEAD technopédagogique :

Josée Rainville

Psychoéducatrice :

Andrée-Anne Boisvert

Orthophoniste :

Claudia Tremblay

Techniciennes en éducation spécialisée :

Mélanie Lemire (école)
Julie Banville (EHDAA)
Carolyne Jolin (EHDAA)
Valérie Laurin (EHDAA)
Karine Marquis (EHDAA)

Infirmière :

Nancy Laplante

Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire :

Louise Lapointe

Direction :

Isabelle Biron

Secrétaire :

Josée Riverin

Concierge :

Martin Laporte

Responsable du Service de garde :

Stéphanie Beaupré

Éducatrice classe principale :

Isabelle Bélanger

Éducatrices au Service de garde :

Nancy Bédard	Isabelle Montreuil
Marie-Josée Bouchard	Jacinthe Morency
François Carrier	Sabrina Paquet
Najat Chaib	Floride Pierre-Louis
Carolyne Jolin	Kellyane Pelletier
Ève Lavoie	Alice Robert
Caroline Madore	Jihen Sebai
Anthonie Maranda	Cathy Turcotte
Rosalie Martin	



Calendrier scolaire

AOÛT				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29 ¹	30 ²	31 ³	

3 jours

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
				1 ⁴
4	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸
11 ⁹	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴
18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22
25 ⁹	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴

19 jours

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹
9	10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴
16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸	20 ⁹
23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27
30 ⁵	31 ⁶			

20 jours

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
		1 ⁷	2 ⁸	3 ⁹
6 ¹	7 ²	8 ³	9 ⁴	10 ⁵
13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17
20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵
27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹	

21 jours

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
				1 ¹
4 ²	5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8
11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹
18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶
25	26	27	28	29

15 jours

JANVIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹
15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶
22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25 ¹	26
29 ²	30 ³	31 ⁴		

16 jours

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
			1 ²	2 ⁵
5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹	9 ²
12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶	16
19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	23 ²
26 ³	27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	

20 jours

MARS				
L	M	M	J	V
				1 ⁷
4	5	6	7	8
11	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15 ²
18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷
25 ⁸	26 ⁹	27 ¹	28 ²	29

14 jours

AVRIL				
L	M	M	J	V
1	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶
8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹	12
15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶
22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25 ¹	26
29 ²	30 ³			

19 jours

MAI				
L	M	M	J	V
		1 ⁴	2 ⁵	3
6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹
13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17
20	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹
27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴	31

19 jours

JUIN				
L	M	M	J	V
3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7
10 ⁹	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴
17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹
24	25	26	27	28

14 jours

LÉGENDE				
	Journées pédagogiques			
	Congés statutaires			
	Semaine de relâche			
	Journées pour fermeture en cas de force majeure ou autre (3)			

100* journée : 25 janvier 2024

DATES IMPORTANTES

Assemblée générale des parents : 6 septembre 2023

Photo scolaire : 15 septembre 2023

Bulletins :

- 1^{er} communication - 15 octobre 2023
- 1^{er} bulletin - 20 novembre 2023
- 2^e bulletin - 15 mars 2024
- 3^e bulletin - 10 juillet 2024

Rencontres de parents :

- Préscolaire : 29 août 2023, 13 h
- 1^{re} année : 7 sept. 2023, 18 h 30
- 2^e année : 5 sept. 2023, 18 h 30
- 3^e année : 7 sept. 2023, 18 h 30

Classe de 3^e/4^e année : à venir

4^e année : 14 sept. 2023, 19 h

5^e année : 31 août 2023, 19 h

6^e année et classe de 5^e/6^e année : 14 sept. 2023, 18 h 30

2023

École des Cimes 2023-2024

HORAIRE DE L'ÉCOLE

	Avant-midi	Après-midi
Préscolaire :	8 h 30 à 11 h 24	12 h 57 à 14 h 45
Primaire :	7 h 55 à 11 h 24	12 h 57 à 15 h 26
Récréations :	10 h 01 à 10 h 21	14 h 03 à 14 h 23

RETARD OU ABSENCE

École : 418 666-6091

descimes@cssps.gouv.qc.ca

Service de garde : 418 666-6082

descimes.sdg@cssps.gouv.qc.ca

Pour motiver un retard ou une absence, veuillez nous en informer, en tout temps, par Mozaik portail, téléphone ou courriel.

Visitez notre section Emplois et stages pour voir nos offres d'emploi et vous inscrire à notre alerte-emploi!

cssps.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec

Horaire de l'école

✓ **Préscolaire**

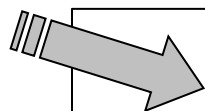
AM { **Accueil et entrée à 8 h 25**
Début des classes ⇨ 8 h 30
Sortie ⇨ 11 h 24

PM { **Accueil et entrée à 12 h 52**
Début des classes ⇨ 12 h 57
Sortie ⇨ 14 h 45

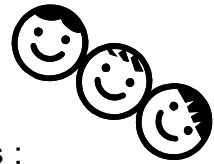
✓ **Primaire** : de la 1^{re} année à la 6^e année

AM { **Surveillance à 7 h 45**
Entrée ⇨ 7 h 55
Récréation ⇨ 10 h 01 à 10 h 21
Sortie ⇨ 11 h 24

PM { **Surveillance à 12 h 47**
Entrée ⇨ 12 h 57
Récréation ⇨ 14 h 03 à 14 h 23
Sortie ⇨ 15 h 26

 **Pour la sécurité de vos enfants,
veillez à ce qu'ils n'arrivent pas
avant les 5 minutes d'accueil pour le préscolaire
et les 10 minutes de surveillance pour le primaire.**

Nos règles de bonne conduite



L'école des Cimes s'appuie sur trois valeurs fondamentales :

ENGAGEMENT, DÉPASSEMENT, COLLABORATION

1. Je suis silencieux aux entrées et lors de mes déplacements dans l'école.
2. Je me déplace toujours calmement et en marchant dans l'école.
3. Je respecte les autres en paroles, en gestes et en attitudes.
4. Je respecte l'environnement : le matériel, le mobilier, les lieux et les aménagements en place.
5. J'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.
6. Je porte le masque de procédure selon les règles et recommandations établies par la Direction de la santé publique.
7. Je porte une tenue vestimentaire appropriée.

Règles liées à la violence et l'intimidation / cyberintimidation

Toute action d'intimidation ou de violence est proscrite dans notre école, de même que dans le transport scolaire et les médias sociaux.

Dans notre *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, différentes mesures et sanctions disciplinaires sont prévues.

Également, le code d'éthique pour l'utilisation des médias sociaux et du réseau informatique apparaît dans l'agenda ou il est fourni aux élèves. Vous devrez en prendre connaissance et le signer.

Protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire retient les services d'un protecteur de l'élève responsable de soutenir les parents ou les élèves insatisfaits de la décision rendue à la suite du traitement d'une plainte déposée au centre de services scolaire. Il s'agit de M. Luc Lavoie.

Pour communiquer avec lui : 418 666-4666, poste 4682

Nos procédures

✓ **Bibliothèque**

Vos enfants ont le privilège de fréquenter une bibliothèque équipée de livres neufs et de productions récentes dans la plupart des cas.

Afin de les conserver en bon état, nous demandons que ces volumes soient transportés dans un sac de plastique à l'intérieur du sac d'école.

Les volumes brisés ou perdus doivent être remplacés et payés par les élèves qui les ont brisés ou perdus.



✓ **Circulation des élèves dans les rues et aux abords de l'école**

Voici les consignes concernant tous les élèves de l'école voyageant à pied :

- ⇒ Circuler sur les trottoirs.
- ⇒ Traverser aux traverses piétonnières.
- ⇒ Regarder de chaque côté avant de traverser la rue.
- ⇒ Ne pas circuler par la forêt ou le terrain de la Ville.
- ⇒ Ne pas passer sous ou au-dessus des clôtures.
- ⇒ Respecter les terrains privés.

***Je vous invite à rappeler ces consignes à votre enfant :
il en va de sa sécurité.***

✓ **Circulation des automobiles aux abords de l'école**

La plupart des automobilistes sont des parents qui viennent reconduire et chercher leur enfant. Si vous êtes dans l'obligation de circuler aux abords de l'école, le faire avec prudence. Vous ne pouvez faire de virage devant l'école.



Notez que les zones de stationnement ont été bonifiées afin de faciliter le débarquement des élèves.

Le principal moyen d'éviter qu'il y ait trop de circulation aux abords de l'école, c'est de laisser votre enfant circuler à pied ou en autobus scolaire. La marche est un bon sport de détente.

✓ Circulation dans l'école

L'école est d'abord un lieu d'apprentissage et, à ce titre, requiert un climat empreint de calme. En dehors des heures de classe, plusieurs activités se vivent, notamment via le service de garde et dans le cadre de réunions du personnel. Aussi, pour circuler dans l'école, **les parents et les visiteurs doivent d'abord s'adresser au secrétariat ou au service de garde pour signifier le motif de leur présence dans l'école.** Pour rencontrer un membre du personnel, ils doivent prendre rendez-vous au préalable.

⇒ Arrivée des élèves le matin

Comme la surveillance débute à 7 h 45, aucun élève ne doit être sur la cour avant cette heure. Aucun élève n'est autorisé à entrer dans l'école pour ranger son sac ou autre objet à son casier. Il se rend directement sur la cour jusqu'au début des classes.

⇒ Oubli de matériel à l'école

Il n'est pas possible de revenir à l'école en cas d'oubli de matériel. Il est de la responsabilité des élèves de penser à apporter tout le matériel nécessaire dans son sac d'école.

- * Les élèves qui fréquentent le service de garde scolaire sont tenus de respecter cette règle au même titre que les autres élèves.



✓ Collations



Les fruits et les légumes frais, les fromages, les fruits séchés, les compotes non sucrées à boire ou en contenant, les yogourts à boire ou en contenant, les barres tendres à base de céréales, les galettes ou muffins faits maison et santé, les craquelins santé ainsi que les galettes de riz sont permis.

Aucun aliment contenant des noix, arachides ou amandes n'est permis pour les collations et pour les repas.

Les enfants doivent être capables de gérer de façon autonome leur collation et leur contenant.

✓ Communication avec l'école

Lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel de l'école, **vous devez prendre un rendez-vous.**



Si vous arrivez sans prévenir, vous serez peut-être déçu(e) de ne pouvoir parler à cette personne qui sera occupée à ce moment-là. Un(e) enseignant(e) ne peut laisser son groupe sans surveillance pour vous recevoir.

Lorsque vous téléphonez, votre message est remis à qui de droit et la personne communiquera avec vous.

✓ **Malaise - accident**

Lorsqu'un enfant est victime d'un malaise ou d'un accident à l'école, il est pris en charge par un adulte ayant sa formation en premiers soins. Les parents sont ensuite avisés. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de compléter la *Fiche Urgence-Santé* remise en début d'année en nous indiquant le numéro de téléphone au travail ou un numéro d'urgence.



Si votre enfant est malade le matin (fièvre, nausées, vomissements,...), vous devez le garder à la maison.

En cas de vomissements, vous devez le garder au moins 24 heures après les derniers vomissements.

S'il tombe malade en cours de journée, vous serez avisés et devrez venir le chercher rapidement.

✓ **Médicaments**

Nous avons été informés que seuls les médicaments prescrits par un médecin (incluant Tylenol, Tempra, etc.) et fournis dans le contenant original avec l'étiquette de la pharmacie peuvent être administrés.

✓ **Retour à la maison en cours de journée**

Il peut arriver à n'importe quel moment que nous soyons obligés de retourner votre enfant à la maison (maladie, blessure, etc.) ou tous les enfants de l'école chez eux (bris, tempête, incendie, etc.). Pour vous assurer que votre enfant est toujours en sécurité, il est extrêmement important que nous puissions vous contacter, vous ou son(sa) gardien(ne), en tout temps. Votre enfant doit savoir où il peut se réfugier s'il doit quitter l'école avant l'heure prévue. Voilà pourquoi nous vous faisons compléter la fiche *Et si l'école fermait...*

✓ **Reprise de travaux et de tâches évaluatives**

Si l'enfant doit s'absenter pour des raisons importantes, il est de la responsabilité des parents de prendre les mesures nécessaires, au préalable, afin que son enfant puisse récupérer les notions manquées.

De façon générale, il n'y a pas de reprise de tâches évaluatives. Pour des absences de longue durée, un billet médical peut être exigé.

⇒ Disposition particulière

Il y aura reprise de tâche évaluative pour les cas particuliers suivants :

- En mathématique et en français, si l'élève est dans un processus de classement particulier ou si son plan d'intervention le justifie d'une autre manière.

Dans ces cas, il pourra y avoir reprise si l'enseignant(e) est en mesure de créer un contexte favorable à l'administration de cette tâche évaluative : de temps (éviter les récréations), de lieu et de disponibilité des personnes concernées.

⇒ Examens du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Les élèves de 4^e année et de 6^e année doivent réaliser des examens obligatoires du MEQ en mai ainsi qu'en juin.

- Leur présence est alors obligatoire. Il n'y aura aucune reprise possible.

Les dates sont annoncées en début d'année par le biais du communiqué aux parents.

Pour toute absence aux épreuves, un billet médical ou du tribunal sera exigé.

✓ **Retard, absence ou rendez-vous pour votre enfant**

Il est de votre responsabilité d'appeler à l'école afin de prévenir la secrétaire ou d'écrire un billet lorsque votre enfant doit s'absenter ou être en retard.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec l'école en appelant au numéro 418 666-6091, en écrivant un courriel à descimes@cssps.gouv.qc.ca ou en signalant l'absence directement à partir de votre *Mozaik-Portail*. Nous vérifions chacune des absences et retards non motivés. Notre tâche est simplifiée lorsque vous nous avisez.

Notez que la gestion des retards est un dossier important dans notre école. Afin d'assurer la réussite de vos enfants, il est important que ceux-ci soient présents et à l'heure à leurs cours. Les retards de votre enfant seront consignés dans son dossier. Après un 3^e retard relativement rapproché, vous recevrez une lettre de la direction. Si la situation se poursuit, la direction se réserve le droit de vous convoquer à une rencontre.

Si vous vivez une situation particulière, nous vous invitons à communiquer avec la direction pour en discuter afin de mieux comprendre les retards de votre enfant.

✓ **Stationnement (sécurité des enfants, droit de stationnement)**

Le stationnement des autobus est strictement réservé aux autobus. **Il est interdit d'y circuler en automobile de 7 h 45 à 15 h 45 (comme indiqué sur la pancarte à l'entrée du débarcadère).**



Aux heures permises, la circulation dans le débarcadère est en sens unique : bien vérifier la signalisation.

Le stationnement des automobiles est strictement réservé aux membres du personnel de notre école qui détiennent une vignette payée autorisant le stationnement.

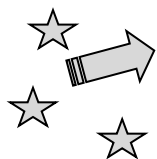
✓ **Tempête de neige**

⇒ **Fermeture de l'école en cas de tempête de neige**

Une fois que le Centre de services scolaire a choisi de fermer ses établissements en raison du mauvais temps, voici les sources officielles et fiables d'information sur lesquelles vous pouvez compter (le matin, entre 6 h et 6 h 30) :

- **Messagerie téléphonique** (boîte vocale) du siège social du Centre de services scolaire (418 666-4666), de l'école (418 666-6091) ou du service de garde (418 666-6082). Gardez ces numéros de téléphone sous la main.
- **Page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire**
- **Page Facebook du Centre de services scolaire**
- **Page Facebook de l'école des Cimes**
- **Courriel aux parents envoyé, par le Centre de services scolaire, à l'adresse inscrite au dossier de l'élève.**

Même si un suivi auprès des médias est effectué par le CSSPS, il n'a aucun contrôle sur la façon dont ils transmettent l'information, surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation.



**Lors des journées de tempête,
le Service de garde restera ouvert
à moins d'un avis contraire
du CSSPS.**



✓ **Tenue vestimentaire et chaussures**

Étant donné que l'école est un milieu d'éducation qui a le mandat de promouvoir certaines valeurs dont le respect de soi et des autres, entre autres par une présentation personnelle appropriée, voici quelques précisions sur le sujet :

- ↪ les gilets, les blousons et les robes doivent avoir des manches ou des bretelles larges;
- ↪ les pantalons courts doivent s'apparenter aux bermudas;
- ↪ aucun gilet « bedaine » ou « jeans » troué n'est permis;
- ↪ aucun message ou illustration violente n'est permis sur les vêtements;
- ↪ nous privilégions le port de chaussures fermées à talons plats;
- ↪ les « babouches » ne sont pas permises.



Dans le but d'aider à garder les locaux propres, les élèves doivent changer de chaussures à l'intérieur. Chaque élève doit avoir une paire de chaussures de rechange à l'école. Il peut s'agir des espadrilles utilisées pour l'éducation physique.

UNE QUESTION DE CONFIANCE

Travailler dans une école, c'est d'abord aimer les enfants. De l'amour, il y en a à profusion aux Cimes, croyez-moi.

Si votre enfant arrive à la maison en vous informant que ça n'a pas bien été ou si vous recevez une information qui vous inquiète de la part d'un(e) intervenant(e), n'hésitez pas à communiquer d'abord avec cet(te) intervenant(e). Un appel téléphonique ou une rencontre peut vous éviter bien des maux de tête et vous pourrez mieux comprendre la situation.

Faites-nous confiance. Nos interventions se veulent aidantes pour votre enfant.

Votre collaboration nous est essentielle.

Merci à l'avance.

Isabelle Biron, directrice

